

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE MARSEILLE

SYNTHESE

VERSION FINALE 08/01/2017

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

20/12/2016	Lieu : salle Endoume, Parc Chanot Heure : 18h30
------------	--

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 89

EN TRIBUNE

Jean-Michel CHERRIER	SNCF Réseau – Directeur de la mission LNPCA
Nicolas GUYOT	SNCF Réseau – Directeur des études
Philippe QUEVREMONT	CNDP – Garant de la concertation

La réunion a débuté à 18h40

Après une présentation du déroulement de la réunion et une intervention liminaire de M. Philippe Quévremont, garant de la concertation, indépendant et mandaté par la *Commission Nationale du Débat Public* (CNDP), sur le bon fonctionnement de la réunion publique, SNCF Réseau a présenté une synthèse des problèmes soulevés et attendus du projet à ce stade de la concertation publique. L'objectif étant de s'assurer que rien n'ait été oublié dans ce qui a été formulé.

Après cette présentation les échanges avec le public ont débuté à 19h05.

THEMATIQUES ABORDEES

Les 12 interventions ont principalement porté sur des éléments déjà évoqués au cours de la concertation et des différentes réunions publiques.

Certains **secteurs sont impactés** et ne figurent pas directement sur les supports comme les zones des Aygalades et de Saint-Louis ou du chemin de Saint-Louis au Rove avec des habitations et des espaces verts classés et boisés. L'impact du projet sur les habitations (nombre d'habitations concernées) ainsi que les nuisances générées par l'infrastructure (vibration, nuisances sonores notamment) est à prendre en compte dans les différents secteurs.

L'emplacement des tracés a également fait l'objet d'interrogations, notamment sur leur profondeur au niveau de la gare St Charles en raison de la nature des sols avec la présence de puits dans de nombreux immeubles sur ce secteur.

Le lien avec **l'aéroport de Marseille-Marignane** et sa desserte a fait l'objet de questionnements.

La réalisation de la gare St Charles ne doit pas empêcher de développer d'autres gares en complément, comme celles de la Blancarde ou du Canet.

Les autres liaisons ferroviaires du territoire métropolitain : Marseille Gardanne Aix, Aix-Rognac ou Carnoules-Gardanne ont été évoqués comme devant être développées ou réouvertes afin d'augmenter l'offre et améliorer les dessertes.

Plusieurs interventions ont portées sur la vision en faveur du projet.

Il a été souligné la volonté d'avancer et de réaliser au plus tôt le projet et la gare St Charles.

Le CIQ de Saint-Marcel dans l'Huveaune a ainsi souligné que lors des divers ateliers et des réunions spécifiques à la LNPCA, la population avait pu être entendue.

L'association TGV développement Nice-Côte d'Azur a affirmé son soutien au projet de ligne nouvelle en précisant les variantes de tracés que l'association retenait. Elle a insisté sur le fait qu'il était temps d'agir et d'entamer les démarches adéquates afin de rattraper le retard constaté en région PACA vis-à-vis des autres régions ; tout en prenant en considération les mesures adaptées afin de respecter les questions diverses d'environnement, de sécurité, des milieux économiques et de point de vue de la population.

M. Maxime TOMMASINI, président de la commission transport au Conseil Régional et de la RTM a rappelé que le président de région, M. Christian ESTROSI, souhaite un avancement rapide pour favoriser le développement économique et son attractivité ainsi que le développement en parallèle, des TER et de leur fluidité.

Monsieur HENAFF de la COFUHAT s'est également prononcé en faveur du projet et a précisé l'importance de s'aligner sur les exemples de projets réussis dans les régions voisines (Ligne TGV Nice-Gênes, Gare d'Anvers, Italie, ...) et de ne plus perdre du temps.

Monsieur Laurent AMAR, vice-président de la CCI de Marseille-Provence, a aussi rappelé le soutien des acteurs économiques à l'ensemble du projet en précisant qu'il était nécessaire de prendre en compte les problématiques des riverains et des acteurs économiques liées à ce projet. Il a réaffirmé le rôle pivot du projet dans le cadre de la réflexion sur les mobilités au sein de la métropole Aix-Marseille Provence et l'importance de respecter le calendrier mis en place afin que la priorité 1 reste sur 2030. Aussi dès 2017, il est nécessaire d'avoir un calendrier qualifié et discuté avec l'ensemble des co-financeurs.

La chambre d'agriculture porte l'attention sur des pressions indirectes que pourraient subir l'agriculture en raison de l'attractivité forte du territoire et rappelle que la population doit pouvoir se déplacer mais également se nourrir de manière qualitative en préservant les zones agricoles périurbaines.

M. Quévremont, garant de la concertation a souhaité rappeler la démarche mise en place. Ce dernier devra établir, à l'issue de la cette période de concertation, un rapport qui portera à la fois sur la forme de la concertation (nombre de réunion, partage du temps de parole, ...) et sur le fond des questions posées. Il a apporté des précisions sur l'ensemble des composantes du projet.

Jean-Michel CHERRIER a clôturé la réunion en remerciant les participants. Il a informé l'assistance sur les suites du projet.

La réunion publique s'est terminée à 20h08

Les réponses apportées aux différentes questions par SNCF Réseau sont disponibles dans le verbatim de la réunion.

SNCF Réseau
Direction territoriale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

